

# PARTAGE D'EXPERIENCE

PEX 2020\_10

## FEU D'ENTREPOT

### CONTEXTE & PRISE D'APPEL

Le 27 juillet 2020 à 03h29, les secours sont alertés pour **un feu d'entrepôt** sur la nouvelle commune de RIVES EN SEINE (76) sur des terrains appartenant au Grand Port Maritime de Rouen.

### 1<sup>er</sup> MOYENS ENGAGES



FPTSR  
CAUDEBEC



FPTSR  
LA MAILLERAYE



EPS24  
LE TRAIT



DA Léger  
CAUDEBEC



MPR  
CAUDEBEC



CDG  
YVETOT



Photo du drone du Sdis76 avec la caméra thermique



Photo du drone du Sdis76 illustrant les difficultés liées à la hauteur géométrique d'aspiration, à 8h00

### PREMIERES ACTIONS MENEES

- ✓ Identification des matières en combustion,
- ✓ Attaque par l'extérieur du sinistre, au moyen de deux LDV 500 au droit d'une façade,
- ✓ Attaque sur la façade opposée à l'aide de deux LDV dont une sur EPS par le deuxième engin pompe,
- ✓ Etablissement de deux lignes d'alimentation de 110 mm destinées aux deux engins pompes et mise en aspiration de la MPR en Seine.

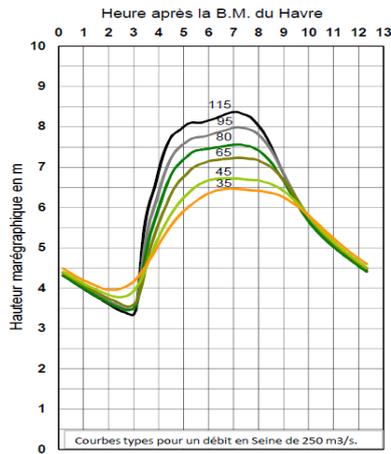
### SITUATION A L'ARRIVEE DES SECOURS

Lorsque les premiers secours se présentent sur les lieux : ils sont face à un entrepôt de 4000 m<sup>2</sup> embrasé partiellement depuis un pignon qui abrite des locaux administratifs et quatre lignes d'ensachage. La structure se compose d'une charpente mixte (lamellé collé et métal) et d'une enveloppe métallique sur un soubassement en béton cellulaire. Il existe trois PEI privés alimentés par une station de pompage. Dans le doute des capacités hydrauliques du réseau, le choix a été fait de s'alimenter en Seine.

### MESSAGE DU PREMIER COS

**GH** : 04h00    **ORIGINE** : Chef d'agrès FPTSR Caudebec en Caux    **DESTINATAIRE** : CODIS et CDG Yvetot

**TEXTE** : Feu de bâtiment de 2500 m<sup>2</sup>, poursuivons reconnaissance, bâtiment embrasé sur la moitié, je demande un engin porteur d'eau.



L'annuaire des marées du Port de Rouen indique un horaire de Basse Mer au Havre (BMH) à 21h48 heure d'hiver soit 22h48 heure d'été et un coefficient de marée de 78 (courbe verte foncée).

A 3h50, nous sommes à BMH +5 et on lit une hauteur d'eau de 7,2 m. Le quai de Caudebec est à 10 m. Le dénivelé entre le quai et le plan d'eau est donc de 2,8 m.

La hauteur de la pompe accentue encore le dénivelé.



En aspiration, les capacités normatives d'une pompe (ex : 2000 l/min sous 15 bar) sont établies pour une hauteur géométrique de 3m. Pour une valeur de 5 m, le débit est diminué d'1/3.



### ELEMENTS FAVORABLES

- ✓ Un secteur « alimentation » a rapidement été mis en place ; les alimentations ont été doublées de façon à ce que chaque secteur soit alimenté par deux sources distinctes et ainsi anticiper des éventuelles déficiences de MPR,
- ✓ Le marnage de la Seine a permis la mise en aspiration des MPR des DA,
- ✓ Les eaux d'extinction ont été récupérées dans les deux cuves de rétention de 140 m<sup>3</sup>,
- ✓ La mise en œuvre de la Cellule Dévidoir Grande Puissance (CeDGP) a permis de s'affranchir des contraintes liées à la marée basse,
- ✓ Le CODIS, en concertation avec le COS, a engagé la Cellule d'Assistance Respiratoire (CeAR) afin d'anticiper les besoins d'une opération de longue durée,
- ✓ Un secteur sécurité a été mis en place. Un cadre a été dédié à l'évaluation des risques. Aidé dans son appréhension par les images de la caméra thermique du drone, cela s'est concrétisé notamment par l'éloignement des personnels et des engins de la voie périmétrique pour intégrer le risque d'effondrement de la façade.

### DOCUMENTATION



#### GTO

Etablissements et techniques d'extinction



#### GDO

Interventions sur les incendies de structures

### ELEMENTS DEFAVORABLES

- ✓ Difficultés de prise d'alerte et de localisation du sinistre,
- ✓ La présence de deux barrières a compliqué l'accès au site,
- ✓ Les PEI privés ont été rendus inopérants par la coupure électrique du secteur et ne sont pas intégrés à la cartographie opérationnelle,
- ✓ L'absence d'initiative des CIS visant à compléter l'engagement à l'aide d'agrès plus conséquent (tracter une MPR, prendre un engin pompe grande puissance),
- ✓ Le déclenchement tardif des équipes NRBC a retardé l'évaluation et la remontée d'informations relatives aux risques liés aux fumées,
- ✓ La partie bureau a été déblayée sans concertation avec les enquêteurs ce qui a nui à la préservation des traces et indices.

### ENSEIGNEMENTS A TIRER

- ✓ L'action des deux groupes incendie a permis de préserver 1700 m<sup>2</sup> d'entrepôt, une chaîne mélangeur et un chargeur, matériels essentiels à la reprise d'activité du site,
- ✓ L'engagement précoce d'un engin de reconnaissance sur la commune permet d'optimiser le temps d'arriver sur les lieux lorsque la localisation exacte est impossible,
- ✓ Pour les départs feu d'entrepôt ou industrie, les engins pompe doivent se munir des MPR même sans leur déclenchement par le CODIS conformément au Règlement Opérationnel. Il en est de même pour le remplacement d'un FPT par un FPTGP lorsque le CIS en est doté,
- ✓ La mise en aspiration en Seine est une solution réflexe face à une problématique de DECI. Au vu du marnage, ce dispositif est à pérenniser par la mise en place d'une CeDGP ou d'un remorqueur incendie,
- ✓ La mise en œuvre du canon d'un BEA doit s'accompagner d'un engin pompe dédié,
- ✓ La préservation des traces et indices fait partie des étapes de la M.G.O.



Fiche MEMENTO  
Moyens  
d'alimentation